

Demande de certificat communautaire

x	Formulaire de demande de titre de navigation , rempli, et page 2 : datée et signée.
x	En cas de représentant du propriétaire : copie recto/verso d'une pièce d'identité
x	Rapport d'expertise à sec rédigé et signé par un organisme de contrôle (expert fluvial) détaillant une expertise de coque réalisée depuis moins de 10 ans. Le rapport doit être accompagné d'un plan de sondage signé.
x	Rapport d'expertise à flots rédigé et signé par un organisme de contrôle (expert fluvial) vérifiant que le bâtiment est conforme à l'arrêté du 19 janvier 2009 et ses annexes.
x	Attestation de conformité aux prescriptions techniques l'arrêté du 19 janvier 2009, rédigée et signée par l'organisme de contrôle, datant de moins de 2 ans.
x	Attestation de vérification des installations électriques (éventuellement inclus dans le rapport d'expertise à flots).
x	S'il y a des installations de gaz à bord du bateau, attestation de conformité des installations de gaz datant de moins 3 ans ou attestation de l'absence de gaz à bord (éventuellement inclus dans le rapport d'expertise à flots).
x	Vignette postale d'affranchissement pour l'envoi d'une lettre de 200 g en recommandé de type R1 en France métropolitaine avec accusé réception
x	Si l'unité est équipée au-dessus du pont principal, d'une superstructure fermée de plus de 25% de la longueur de l'unité ou dont la hauteur accessible au public excède 2,20 m : fournir une note de calcul établie par un organisme de contrôle justifiant la stabilité du bateau ou un rapport d'expérience de stabilité.
x	Original du titre en cours de validité le cas échéant